

Bulletin Officiel du Comité International Olympique

REDACTION: „MON REPOS”, LAUSANNE (SUISSE)

La correspondance du C.I.O. doit être adressée au Secrétaire du C.I.O. A-G. Berdez, „Mon Repos”, Lausanne
Adresse téléphonique: „CIO LAUSANNE”. Téléphone: 29 448. Compte Chèques postaux: II. 2282, Lausanne

S O M M A I R E : Partie Française Deutscher Teil

1. — Nécrologie	p. 27	S. 43
2. — Session de 1938 du C.I.O. au Caire	p. 27	S. 43
Réceptions et fêtes	p. 27	S. 43
XXXVe Session du C.I.O.	p. 28	S. 44
3. — Message du Président du C.I.O au Peuple Japonais	p. 40	S. 53
4. — Cérémonie d'Olympie	p. 41	S. 54
5. — Liste des Membres du C.I.O.	p. 55	S. 55

I. — Nécrologie

Le 4 mai est décédé à l'âge de 79 ans, sur le bateau qui le ramenait au Japon, le Sénateur Jigoro Kano, Membre du C.I.O. depuis 1909.

Le Président a transmis au prince Tokugawa les condoléances du Comité, qui perd en la personne du Sénateur Kano l'un de ses associés les plus dévoués.



2. — Session de 1938, Le Caire.

Réceptions et Fêtes

L'après-midi du 10 mars, les Délégués firent une brève visite aux Mosquées et à 6½ heures un thé leur était offert par le Comité Olympique Egyptien et le R.A.C.E. au Royal Automobile Club d'Egypte.

Plusieurs Membres du Corps Diplomatique et des personnalités égyptiennes et étrangères étaient présents. Etaient aussi présents les porteurs des diverses Médailles d'Or Olympiques Egyptiennes, à savoir: Ibrahim Moustapha, lutte (Amsterdam), Sayed Nosseir, poids et haltères (Amsterdam), Khidr Touny, poids et haltères (Berlin), Anwar, poids et haltères (Berlin), Edmond Soussa, champion du monde de billard.

Le soir du 10 mars, à 9 heures, les Membres du C.I.O. et leur famille eurent l'honneur d'être reçus par S. M. le Roi. Une représentation théâtrale et un buffet leur furent offerts. Sa Majesté reçut le C.I.O., ayant à sa tête son Président, S. E. Taher Pacha présents les Membres du C. I. O. à Sa Majesté. A cette soirée étaient aussi invités tout le Corps Diplomatique et les Chefs des différentes branches de l'activité sportive égyptienne.

Le lendemain, 11 mars, au matin, le C. I. O. se rendit à Sakkara, pour y visiter les Pyramides sous la conduite de l'éminente archéologue qu'est Madame Myriam Foucart. L'après-midi, un thé leur fut offert au Palais de Zaafaran, par le Gouvernement. A la place de S.E. Mohamed Pacha Mahmoud, Président du Conseil, absent, c'est S. E. Abdel Fattah Yehia Pacha, Ministre des Affaires étrangères qui les reçut. Et à 7 h. 50, le train, qui devait les emmener en Haute-Egypte, s'ébranla.

Les Séances du C. I. O. eurent lieu sur un bateau fluvial, le S. W. S. Victoria, qui descendit le Nil d'Assouan jusqu'au Caire. Cette excellente idée était due à l'esprit d'organisation de S.E. Taher Pacha.

A Assouan, la Délégation visita les carrières de granit qui datent encore de l'antiquité égyptienne et le Barrage, qui est une des merveilles de ce pays.

L'après-midi, le bateau s'arrêta à Kom-Ombo (visite du temple).

Le dimanche matin, arrêt à Edfou et visite du Temple; à 11 heures eut lieu la première séance, suivie d'une seconde, à 2 heures. On arriva à Luxor vers les 8 heures. Un grand dîner leur fut offert par le Comité

Olympique Egyptien, qui avait à sa tête S.A. le Prince Ismail Daoud, S. S. le Nabil Abbas Halim, Fouad Bey Anwar et Riad Chawky. A ce dîner étaient aussi présents le Moudir de Luxor, Salem Bey Moubacher et diverses personnalités de la ville. S. A. le Prince Ismail Daoud y fit un speech, auquel répondit le Comte de Baillet-Latour, Président du C. I. O. Après le dîner, il y eut une visite au Temple de Karnak à la lueur des torches. Un bal clôtura cette soirée.

Le lundi au matin, eut lieu la visite de la Vallée des Rois. L'après-midi, on visita le Temple de Luxor, et à 5 h. ½, le bateau leva l'ancre.

Le mardi, deux stances et l'après-midi visite du Temple d'Abidos, à Baliana.

Le mercredi, au matin, cinquième séance. L'après-midi, un grand thé était offert à l'Assiout Sporting Club, par S. E. le Président du Conseil, Mohamed Pacha Mahmoud, qui n'avait pas pu assister au thé de Zaafaran; à part le Premier Ministre, étaient présents S. E. le Gouverneur d'Assiout, Bayoumi Bey Nassar, et toutes les personnalités indigènes et européennes de la ville.

Le jeudi matin, sixième séance, suivie de la septième.

A leur retour au Caire, il y eut une visite au Musée et un gala d'escrime honoré de la présence de S. M. le Roi. Le dimanche 20 mars, les Membres partirent pour Alexandrie, qu'ils visitèrent le lendemain, admirant particulièrement le Musée et le Stade.

Des réceptions en leur honneur furent données par S.E. le Gouverneur d'Alexandrie au Yacht Club, par la Municipalité au jardin Antoniadès, par Mr. et Mme A. Bolanachi et par S. E. et Madame Fahmy Wissa Bey.

Le 22 mars, à 4 h. le C.I.O. s'embarquait pour Olympie.

XXXVe Session du C. I. O. — Le Caire 1938. —

Ont pris part à In Session:

MM.	
S.A. le duc Adolphe Frédéric de Mecklenburg	(Allemagne)
le Dr. Karl Ritter von Halt	(Allemagne)
le Général de Reichenau	(Allemagne)
le Dr. Théodore Schmidt	
le Comte de Baillet-Latour	(Belgique)
S. E. Stephan G. Tchaprachikov	(Bulgarie)
S. E. Mohamed Taher Pacha	(Egypte)
J. J. Keane	(Etat Libre d'Irlande)
William May Garland	(Etats-Unis)
Avery Brundage	(Etat-Unis)
Frédéric René Coudert	(Etats-Unis)
Ernst Krogius	
le Marquis de Polignac	(Finlande)
François Piétri	(France)
Lord Aberdare	(Grand-Bretagne)
Angelo C. Bolanachi	(Grèce)
le sénateur Jules de Muzsa	(Hongrie)
le Comte Bonacossa	(Italie)
le professeur Jigoro Kano	(Japon)
Thos Fearnley	(Norvège)
le Dr. A. E. Porritt	(Nouvelle-Zélande)
S. E. Alfredo Benavides	(Pérou)
S. E. M. Ignace Matuszewski	(Pologne)
le Général Dr. Rouppert	(Pologne)
le Comte Clarence de Rosen	(Suède)
J. S. Edström	(Suède)
le Conseiller Jiri Guth-Jarkovsky	(Tchécoslovaquie)

Absents excusés:

MM.	
Horacio Bustos Morón	(Argentine)
James Taylor	(Australie)
Sir Harold Luxton	(Australie)
le Baron de Laveye	(Belgique)
Arnaldo Guinle	(Brésil)

le Dr. Ferreira Santos	(Brésil)
J. G. Merrick	(Canada)
Sir George McLaren Brown	(Canada)
S. E. le Dr. T. C. Wang	(Chine)
Mr. Moenck	(Cuba)
S.A.R. le Prince Axel de Danemark	(Danemark)
Joakim Puhk	(Esthonie)
Albert Glandaz	(France)
Lord Burghley	(Grand-Bretagne)
Sir Noel Curtis Bennett	(Grande-Bretagne)
le Colonel Scharroo	(Hollande)
le Baron A. Schimmelpenninck van der Oye	(Hollande)
le Comte Geza Andrassy	(Hongrie)
G. D. Sondhi	(Inde)
l'Hon. Carlo Montù	(Italie)
le Comte Michimasa Soyeshima	(Japon)
le Prince Iyesato Tokugawa	(Japon)
J. Dikmanis	(Lettonie)
S.A. le Prince François Joseph de Liechtenstein	(Liechtenstein)
Hon. Jorge B. Vargas	(Philippines)
le Comte de Penha-Garcia	(Portugal)
Georges A. Plagino	(Roumanie)
Henry Nourse	(Sud-Afrique)
le Colonel Commandant de Corps Henri Guisan	(Suisse)
Rechid Saffet Atabinen	(Turquie)
le Général S. S. Djoukitch	(Yougoslavie)
le Professeur Dr. Fr. Buča r	(Yougoslavie)

Séance d'ouverture.

L'ouverture solennelle de la XXXVe Session du Comité International Olympique a eu lieu le 10 mars, au Théâtre Royal de l'Opéra, honoré par l'Auguste présence de S. M. le Roi Fouak Ier. Après un discours en langue arabe et en langue française de S. E. Taber Pacha, délégué du C.I.O. pour l'Égypte, le Ministre de l'Instruction Publique., S.E. Baba El Dine Barakat Pacha, prit la parole pour souhaiter la bienvenue au C.I.O., de la part du Gouvernement égyptien. Mr. le Comte de Baillet-Latour, termina la série de discours.

Discours de S.E. Mohamed Taher Pacha

Sire,

Je viens très respectueusement déposer, aux pieds de Votre Majesté, l'hommage de notre profonde gratitude, pour l'honneur qui nous échoit par Votre présence Royale à cette Séance solennelle d'ouverture.

Cette Auguste bienveillance constitue, pour nous sportifs égyptiens, le plus précieux des encouragements. C'est que notre sport, qui est jeune et encore un débutant sur le plan international, a grandement besoin de pareil encouragement, pour pouvoir arriver à atteindre un niveau comparable à celui des autres pays civilisés et avancés.

Nous sommes heureux de voir, en outre, dans cette Auguste bienveillance, un témoignage de la haute approbation de Votre Majesté pour l'Idée Olympique et pour l'œuvre du Comité International, qui s'est réuni ici pour ses assises annuelles. Nous en éprouvons de la joie et une grande fierté

L'idée Olympique, Sire, mérite Votre haute approbation. Elle a été conçue par un seul homme, feu le Baron Pierre de Coubertin. Il comprit d'abord la valeur du sport pour la santé générale; il eut ensuite la vision juste des bienfaits des compétitions honorables et équitables entre sportifs de nationalités diverses, pour arriver à mieux se connaître et à s'estimer.

Il entreprit sa campagne seul mais il réussit, malgré les nombreux et immenses difficultés qu'il rencontra sur sa route. Aujourd'hui, tous les pays ont admis le principe des Jeux Olympiques, tous les quatre ans. Tous les Gouvernements y attachent une importance primordiale et concourent, grands et petits à qui mieux mieux, pour obtenir les Jeux pour leur pays.

Cet immense sucé n'est pas atteint avec de gros capitaux ou par l'autorité et l'action de

fortes associations. Il est entièrement attribuable à la grande et noble Idée, à l'idéal pour lequel un homme, ayant une foi entière, a lutté sans trêve et sans relâche. De cette foi et de cette persévérance est résultée l'admission de ce principe, par des millions et des millions appartenant à des nations les plus diverses. Voilà la force de l'idéal poursuivi avec ardeur et foi. L'action du Comité Olympique International et sa propagande aspirent à rien moins qu'à l'amélioration du genre humain, à l'amélioration du caractère avant tout. L'entraînement sportif constitue un entraînement moral de haute valeur, tout comme les concours olympiques ne se composent pas uniquement de concours physiques, mais ont aussi des concours artistiques, et ceci est une preuve que l'idéal olympique aspire à créer l'homme supérieur, l'homme fort et sain de corps, sain d'esprit, ouvert à tout ce qui touche à l'âme et à l'intellect.

Tel est notre travail, tel est le but que nous poursuivons en commun avec nos Collègues dans les pays les plus divers, et nous ne craignons pas de dire que nous avons l'espoir que ce travail commun, dans tous les coins du globe, pourra servir, tant soit peu, au bien de l'humanité. Nous affirmons cela malgré l'incertitude de l'époque où nous vivons, car nous sommes convaincus que, tant que la foi est inébranlable et pure dans le cœur, tous les obstacles et contrariétés pourront être surmontés. Je répète ici, Sire., l'expression de ma profonde gratitude et constant attachement et loyauté au Trône, et ajoute ma plus vive reconnaissance au Gouvernement de Votre Majesté, qui a appuyé nos efforts dans le passé et continue à le faire pour servir notre Pays bien-aimé sous Votre règne heureux, que nous souhaitons long, prospère et glorieux.

Il m'est difficile de trouver les mots justes, Monsieur le Président et mes chers Collègues, pour vous exprimer la joie profonde que j'éprouve à vous recevoir dans mon Pays.

L'éclat de cette réunion, à laquelle Sa Majesté Le Roi, par Son Auguste présence, a daigné conférer un caractère de solennité suprême, vous prouve combien mon sentiment est partagé par le Pays entier, Le Gouvernement de Sa Majesté a voulu montrer encore une fois son appréciation de l'importance du sport international et de la valeur de l'idée olympique surtout, en chargeant S.E. le Ministre de l'Instruction Publique de venir présider cette Séance.

Notre idéal mes chers Collègues, est de plus en plus compris partout et s'impose toujours davantage à tout le monde. Une compétition noble et chevaleresque, en poursuite d'un but toujours plus élevé, mue par une idée commune à tous les concurrents, est, certes, un des plus beaux et efficaces moyens d'éducation de l'homme. Celui qui le comprit et l'établit sur cette large base internationale, hélas, n'est plus, mais son œuvre, grandie au delà de toute attente, vit et croît de plus en plus.

Notre appel s'adresse à la jeunesse du monde entier et c'est avec une émotion toute particulière que je vous présente aujourd'hui, au nom de la jeunesse de mon Pays, notre souhait de bienvenue, bien cordial et bien reconnaissant. Votre venue, in corpore, en Egypte, est un encouragement des plus précieux que vous nous prodiguez et soyez-en sûrs, il est profondément apprécié par tous mes camarades luttant pour atteindre un niveau sportif et culturel, digne du grand passe de notre Patrie.

Car ce passe, Messieurs, ne manquera pas de vous impressionner. C'est pour voir les vestiges monumentaux qui en témoignent que l'on vient, en général, en Egypte, mais que ces immenses et admirables pierres millénaires, que les prodigieux monuments de notre art musulman si pur, si profond et si émouvant, ne vous fassent pas oublier qu'à côté de ce „jadis“, de cet hier éclatant, il y a un aujourd'hui qui peine et lutte dans l'espoir et avec la foi d'un „demain“, que nous voulons et que nous aurons plus beau, plus grand et pour parler notre langage à nous, plus olympique. Votre visite au Caire constitue un beau geste de camaraderie sportive pour ceux qui, chez nous, croient en l'avenir, un message de sympathie qui nous aura été porté par vous des quatre coins du globe terrestre.

Cette foi profonde et enthousiaste qui nous anime, vous en voyez ici le symbole vivant, notre Auguste et Bien-Aimé Souverain, auquel je suis heureux et fier d'adresser ici l'hommage de l'inaltérable fidélité de ceux au nom de qui j'ai l'honneur de parler.

Discours de S. E. le Ministre de l'Instruction publique

Sire,

La haute sollicitude que Votre Majesté a bien voulu nous témoigner en accordant Votre Haut Patronnage à la 35^{ème} Session du Comité International Olympique et en daignant honorer de Votre Auguste Présence sa séance d'inauguration, est une preuve évidente de

l'intérêt que Votre Majesté porte à l'éducation physique, à son développement et de Votre souci à encourager ceux qui s'en occupent. C'est à Sa Majesté Feu le Roi Fouad Ier, Votre Auguste Père, que revient l'initiative d'avoir posé les premières bases constitutives de l'éducation physique dans notre pays, par la création du Comité National des Sports, qui groupe les diverses Fédérations et Associations travaillant au développement du sport en Egypte. Ces différents organismes éprouvent une fierté légitime en constatant la haute bienveillance et le constant appui que Votre Majesté daigne leur accorder, et qui s'étendent à l'éducation physique dans toutes ses manifestations.

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Gouvernement Egyptien, je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à Messieurs les Délégués du Congrès International Olympique, qui sont venus tenir leur session en terre d'Egypte, représentant ainsi le Comité International Olympique auprès de vingt-et-une nations. Leur présence parmi nous, les fatigues endurées au cours de ce voyage dans le seul but de propager l'éducation physique et de développer entre les nations les sentiments d'amour et de fraternité, constituent la meilleure preuve du haut esprit sportif dont ils sont animés et qui leur vaut toute notre admiration. Je formule donc l'espoir que la réunion de ce Congrès en Egypte, soit pour nous le meilleur encouragement à nous intéresser davantage aux questions sportives, à les propager, et que ce Congrès marque le début d'une ère nouvelle qui verra fleurir et progresser l'éducation physique.

La grande œuvre réalisée par le Comité International Olympique depuis sa fondation jusqu'à ce jour, tant sous l'égide de son ancien président, feu le Baron Pierre de Coubertin, que sous celle de son Président actuel, le Comte de Baillet-Latour, peut être considérée comme étant la base la plus solide sur laquelle les principes de la renaissance des Jeux Olympiques ont été établis. Si bien que ces principes sont devenus les articles de foi des nations qui les ont adoptés pour en faire la meilleure méthode d'éducation nationale, et pour répandre l'esprit d'amour et de paix entre les peuples.

Messieurs les Délégués,

Je vous souhaite à tous un heureux séjour dans notre pays et un entier succès dans vos travaux et vos délibérations. Puissent le beau climat d'Egypte, l'atmosphère de sérénité qui y règne, la majesté du passé et la splendeur du présent qui se dégagent de cette belle vallée, vous fournir le champ le plus propice à l'accomplissement de votre noble tâche, qui tend à consolider les assises des Jeux Olympiques dans le monde.

Sire,

Permettez-moi de solliciter humblement de Votre Majesté de daigner déclarer ouverte la 35^{ème} Session du Comité International Olympique.

Discours de M. le Président

Sire,

Plaise à Votre Majesté de me permettre de Lui dire combien les Membres du Comité International Olympique apprécient l'intérêt que Votre Majesté témoigne à leur œuvre, en daignant assister à l'ouverture de cette Session. Nous nous en réjouissons doublement parce que nous sommes convaincus que. Votre Majesté a voulu également reconnaître les services signalés rendus au développement des sports par le Comité Olympique Egyptien, dont la collaboration nous est précieuse.

Monsieur le Ministre,

Les aimables paroles que vous venez de prononcer nous prouvent en plus que l'appui sur lequel ce Comité peut compter de la part du Gouvernement, lui donne la garantie de mener à bonne fin la tâche à laquelle il se dévoue avec tant d'intelligence et de désintéressement.

Excellences, mes chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

L'Egypte, dont la brillante civilisation remonte à l'époque des Pharaons, convenait mieux que tout autre pays pour réunir les Membres du Comité International Olympique l'année de la mort du Rénovateur de ces Jeux, qui furent l'une des gloires de la Grèce antique, au temps de sa splendeur, d'autant plus que, par une curieuse coïncidence, c'est un Grec, Angelo Bolanachi, qui pendant vingt-cinq ans fut le Délégué du C.I.O. en Egypte, où avec dévoue-

ment et grande compétence, il contribua largement au développement des sports; il fut aussi l'un des fondateurs de ce beau stade d'Alexandrie, où auraient dû avoir lieu, en 1929, les Iers Jeux Africains, dûs à l'initiative du Maréchal Lyautey, et dont malheureusement des difficultés d'ordre politique ont empêché la célébration.

Lorsque M. Bolanachi remplaça M. Politis comme Délégué en Grèce, il eut comme successeur Mohamed Taher Pacha. Jamais choix n'a été plus heureux, car, au risque de froisser sa modestie, je dois avouer qu'au cours d'une conversation que j'ai eue avec lui, au moment de son élection, il s'est révéla comme l'un des hommes les plus olympiques que j'aie jamais rencontrés. Sous son égide, les athlètes égyptiens ne peuvent que marcher rapidement dans la voie du progrès, et c'est avec confiance que j'envisage pour eux un avenir plein de promesses.

Cette session du C.I.O. en terre africaine, la célébration de la XIIe Olympiade en Asie, l'intérêt croissant montre par les pays de l'Amérique Centrale, où les Jeux régionaux favorisent la pénétration pacifique de l'idée olympique, auront à la veille de sa mort, transformé en réalité le rêve de Pierre de Coubertin, d'étendre dans toutes les parties du monde l'influence bien-faisante de l'Olympisme. Il aura eu la joie suprême d'entrevoir l'aube de la période de calme qui succèdera à la longue période pleine de luttes et de difficultés, qu'il a eu à surmonter. Dès 1892, son idée fut violemment combattue, non seulement en France, mais même en Grèce, où elle suscita beaucoup d'hostilité. Aussi les progrès furent-ils lents: les Jeux de St-Louis et de Paris ne furent que des demi-succès; mais en 1908 le vent avait tourné; la réussite des Jeux de Londres préluda au succès éclatant de ceux de Stockholm, succès plein de promesses, mais qui fut sans lendemain, la Grande Guerre ayant posé des problèmes nouveaux, bien difficiles à résoudre pour cette œuvre internationale. Coubertin ne se découragea cependant pas; la paix n'était pas signée, n'écoulant que son indomptable énergie, il faisait appel à la Belgique, qui accepta d'organiser à Anvers les Jeux de 1920. Grâce au généreux concours de tous ceux qui répondirent avec enthousiasme à l'appel de leur Chef, ce fut une réussite. Le flambeau olympique était rallumé dans le cœur des vrais sportifs, mais dès la fermeture des portes du Stade d'Anvers, des difficultés nouvelles avec les anciens adversaires, surgirent avec l'aide de certaines fédérations, oubliées du fait que c'était en majeure partie à l'éclat des Jeux Olympiques, que beaucoup d'entre elles devaient, sinon leur création, tout au moins leur rapide développement. Les Jeux de Paris se déroulent dans une atmosphère hostile, le Congrès de Prague s'annonce plein de menaces. Pour la première fois, Coubertin se montre inférieur à lui-même: habitué à commander en maître, à s'imposer par son génie, il ne se montre pas habile négociateur; cet homme éminent dont la perspicacité est l'une des qualités dominantes, n'est pas un diplomate. Il ne peut se résoudre à faire à temps les concessions nécessaires et parfois, après avoir résisté trop longtemps, tout-à-coup il cède trop. Découragé par tant d'ingratitude, il décide de se retirer, préférant se consacrer tout entier à la pédagogie sportive et utiliser dans d'autres domaines ses merveilleuses qualités.

Célébrés dans une ambiance très sympathique, les Jeux d'Amsterdam occupèrent l'attention pendant cette période de transition qui s'écoula du Congrès de Prague à celui de Berlin en 1930, qui rétablit heureusement une situation paraissant bien compromise, et cela uniquement parce que la grande majorité des sportifs qui y prirent part, se révélèrent profondément olympiques et dotèrent enfin l'œuvre de Coubertin d'un statut définitif qui fut voté à une très grande majorité. Ce statut, sans toucher aux principes fondamentaux de la charte, qui seule, régissait le C.I.O. et les Jeux depuis 1894, a d'une part reconnu le bien-fonde de certains droits réclamés par le C.I.O., a sanctionné l'autorité de droit divin que Coubertin lui avait conférée, mais d'autre part a assuré aux Fédérations Internationales, la direction technique des Jeux, ainsi que, pour l'admission des athlètes qualifiés pour les Jeux Olympiques, le respect du Statut de l'Amateur, établi par elles. La collaboration des deux organismes était désormais assurée; elle devint effective par la création, peu de temps après, du Conseil des Délégués des Fédérations Internationales.

Frantz Reichel lui-même, quittant l'opposition, proclama bien haut lors de la clôture, sa foi dans l'avenir. La minorité ne se résigna pas à accepter la défaite; aussi, profitant de la réaction que produisit chez Coubertin un résultat si contraire à ses prévisions pessimistes, ceux qui n'avaient cessé de le combattre, tentèrent de le circonvenir et de mettre en opposition le Fondateur et le Comité actuel. Nouvel échec pour eux, car cette fois, Coubertin se montra égal à lui-même. Il raisonna, il réfléchit, et, n'écoulant que la voix de son cœur, reconnut que

son œuvre était maintenant établie sur une base si solide que les efforts de ceux qui tenteraient d'arrêter la marche de l'Olympisme à travers le monde, viendraient se briser contre le rocher d'Olympie, où son cœur à lui serait déposé un jour. Il reprend un contact étroit avec nous. La volumineuse correspondance que je possède est là pour attester qu'il n'exista aucune divergence de vues entre lui et nous. Aucune mesure importante n'a, du reste, jamais été prise sans qu'au préalable il ait été consulté.

L'Olympisme est vainqueur et le Sport, régi par les principes olympiques, pourra remplir le rôle que Coubertin lui a assigné, en contribuant efficacement à relever le niveau moral de la jeunesse.

Coubertin est mort avec une parfaite tranquillité d'esprit, car il savait que c'est à vous, mes chers Collègues, qu'est confié le soin de veiller à ce que ces principes demeurent intangibles, et il était assuré que vous ne trahiriez pas la confiance qu'il a placée en vous.

Il va sans dire que certaines adaptations doivent être faites. Vous en êtes vous-mêmes convaincus, puisque, profitant des leçons des Jeux de Los Angeles et de Berlin, vous avez, l'an dernier à Varsovie, chargé une Commission spéciale de vous faire rapport sur des questions importantes qui doivent retenir votre attention au cours de cette Session.

Celle-ci se tiendra, conformément au programme établi par le Comité Olympique Egyptien, sur le yacht qui doit nous ramener d'Assouan au Caire. C'est dans le calme de ce prestigieux paysage que vous vous livrerez à vos travaux; c'est dans la visite des splendeurs que vous aurez l'occasion de voir, que vous trouverez votre délassément.

Confus de tant de prévenances et de tant de sollicitude, je ne sais comment exprimer à nos hôtes toute notre gratitude.

Le discours termine, S.M. le Roi déclara ouverte la Session.

Séance du Dimanche 13 Mars 1938, matin.

Elections, Démissions

Le Président donne connaissance au Comité des démissions reçues au cours de l'année. Le comité décide d'adresser une lettre de remerciements, signé par tous les Membres présents, à S. E. le Dr. Lewald (Allemagne) pour les grands services qu'ils a rendus. Le Comité souhaite en outre la bienvenue à M. Coudert, troisième Membre pour les Etats-Unis, élu à la Session de Varsovie en 1937, et au Général de Reichenau (Allemagne), qui siègent pour la première fois.

Le Secrétaire Berdez, empêché d'assister à la Session par une grave maladie, fut remplacé par le Dr. Diem et M. Klingeberg.

Le Comité décide de lui envoyer ses meilleurs vœux pour un prompt rétablissement.

Le Dr. Moenck succède à M. Porfirio Franca, délégué à Cuba. En remplacement de S.E.R. de Rio Branco, démissionnaire, le Comité élit, à l'unanimité, Antonio Prado Jr, comme nouveau délégué pour le Brésil. Le Président transmettra à Mr. de Rio Branco les regrets du C.I.O. A la demande de S.E. le Dr. Wang, on accepta que la Chine ait un second délégué, et le Comité Exécutif fut chargé de choisir un candidat, d'accord avec le Dr. C. T. Wang.

Changement à l'article 6 de la Charte Olympique

Le Président donne lecture de la modification proposée. La décision est renvoyée à la réunion de l'après-midi.

Situation des Jeux Olympiques d'Hiver

Le Comité étudia la situation créée par la décision de la F.I.S. au Congrès d'Helsingfors, en février 1938. Le Président lit la correspondance précédente avec la F.I.S. Une longue discussion s'ensuit. Le Président la résume en disant qu'il y a trois possibilités: a) l'abandon par le C.I.O. des Jeux d'Hiver; b) les Jeux Olympiques d'Hiver subsisteront, mais n'auront pas lieu en 1940; c) si les Vèmes Jeux d'Hiver sont célébrés, il n'y aura aucune épreuve de ski sous quelle forme que ce soit.

La majorité des Membres désirant que les Jeux d'Hiver soient maintenus, le Président suggère que le vote ait lieu dans une prochaine séance, pour donner à ses collègues le temps de réfléchir.

La question de principe étant tranchée, le Président fit remarquer tout d'abord que la situation résultant de la position prise par la F.I.S. s'est compliquée par l'étrange attitude du Président de cette Fédération, qui avant la réunion du Congrès écrivit à tous les Membres de la F.I.S., les menaçant de démissionner si la proposition de respecter aux Jeux Olympiques les règles de qualification était votée, Mettre ainsi dans la balance le poids de sa présidence enlevait au vote une partie de son importance, puisque la valeur intrinsèque de la proposition

n'était plus le seul élément en cause. Plusieurs Membres estiment que la position des opposants devait être considérée comme bien mauvaise, pour qu'il ait été jugé nécessaire de recourir à de pareils procédés, et l'étonnement fut plus grand encore lorsqu'on apprit que des Fédérations nationales excluent les professeurs de leurs compétitions nationales, certaines d'entre elles allant jusqu'à leur dénier la qualité d'amateurs. Pourquoi donc s'opposer à l'application pendant les Jeux Olympiques de règles de qualification correspondant aux mesures restrictives que les Fédérations nationales appliquent elles-mêmes, sans opposition de la part de la F.I.S. alors surtout que ces Fédérations sont bien plus draconiennes que le C.I.O. qui lui, reconnaît la qualité d'amateur aux amateurs de la F.I.S.

La discussion étant épuisée, la proposition suivante est votée à l'unanimité:

„Regrettant vivement l'attitude adoptée par la F.I.S. lors de son Congrès d'Helsingfors, en refusant de permettre à ses affiliés de se conformer aux règles de qualification olympiques, le C.I.O. considérant que la F.I.S. ne se chargerait pas de l'organisation technique de son sport, qu'il est contraire aux Règles du C.I.O. d'organiser un concours, en dehors de la Fédération Internationale, qu'il n'y a pas de raison de faire pâtir de cette décision les autres sports d'hiver désireux de prendre part aux Jeux d'Hiver au Japon, décide de supprimer entièrement le ski du Programme des Jeux d'Hiver, confirme le choix de Sapporo comme siège des Vèmes Jeux d'Hiver, à condition de supprimer les épreuves de ski, sous quelque forme que ce soit.

Réunion du Dimanche 13 Mars 1938, après-midi.

Le Président donne lecture des télégrammes reçus du Prince Iyesato Tokugawa (Japon) et du Comte Michimasa Soyeshima (Japon).

La modification suivante de l'Article 6 de la Charte a été votée à l'unanimité:

„Le Comité International Olympique désigne la localité où seront célébrés les Jeux Olympiques d'Hiver, à la condition que le Comité Olympique National puisse fournir les garanties suffisantes d'organiser les Jeux d'Hiver dans leur ensemble.“

Modification de l'Article 15 des Règlements Généraux

Le Général Rouppert expose la proposition polonaise de créer une Cour d'Appel supérieure. Mr. Matuszewski l'appuie.

Une discussion a lieu à ce sujet, pour étudier si le C. I. O. devrait augmenter son influence en intervenant quand des protestations sont formulés contre les décisions des jurys. Une commission, composée de MM. Coudert, Brundage, Benavides, Matuszewski, Rouppert, est nommée pour étudier s'il y a lieu ou non de changer les Règlements afférents à cette question.

La modification de l'Article 15 est unanimement acceptée: Ajouter:

„ sauf dans le cas de la disqualification d'une équipe ou d'un concurrent, pour infraction aux règles, soit d'amateurisme, soit de qualification olympique.“

Les appels seront tranchés par la F.I. du Sport, s'il s'agit du Statut de l'Amateur, ou par le Jury d'Honneur, s'il s'agit des règles spéciales de qualification olympiques.“

Admission du Vol à voile

Le Président donne lecture de la proposition de la Fédération Internationale d'Aéronautique. S.E. Taber Pacha donne un rapport détaillé sur l'importance et le développement du vol à voile, qui demande beaucoup d'habileté, de self-control et de courage, et sur les possibilités de le faire admettre dans le Programme Olympique. Les concours pourraient avoir lieu partout.

Diverses questions furent posées relatives à la valeur éducative de ce sport, au Statut d'amateurs-pilotes du vol à voile, et au genre d'épreuves à inscrire au Programme, déjà très chargé.

La décision est remise à une prochaine séance.

Séances du Mardi 15 Mars 1938, matin et après-midi.

Sur la proposition du Président, le Comité décide d'envoyer un télégramme de félicitations à Sa Majesté le Roi, à l'occasion de la fête de l'Indépendance. S. E. Taber Pacha, comme délégué pour l'Egypte, les remercie.

Jeux Olympiques de 1940

Le Président dit avoir reçu nombre de télégrammes et lettres, dont il ne tiendra aucun compte puisqu'ils émanent de personnes étrangères au Comité. Il donne, ensuite lecture d'un télégramme du Délégué pour la Chine, Dr. Wang, faisant la proposition de changer le lieu où se dérouleront les Jeux de 1940. Etant donné qu'il n'y a rien dans le texte de la Charte Olympique qui puisse permettre une telle décision, sur la proposition du Président, l'on passe à l'Ordre du Jour.

Le Président demande à M. Kano si le Japon est capable d'organiser les jeux de 1940, et ajoute que si le Japon ne peut pas donner une garantie suffisante pour l'organisation des dits Jeux, il est tenu de prévenir à temps le C.I.O. afin que l'on puisse choisir pour les Jeux une autre ville que Tokio. Si le Japon ne le prévient pas en temps opportun, on serait dans l'impossibilité de célébrer la XII^e Olympiade. Le Japon en porterait la responsabilité. Les Membres présents estiment unanimement que seul le Japon est indiqué pour décider en la matière. Il est donc nécessaire d'avertir le Japon en le mettant en garde sur la gravité de cette situation. Il faut que le Japon examine à fond la question avant de se prononcer pour ou contre. Si d'ici là, les hostilités en Chine n'ont pas pris fin, il serait à conseiller au Japon, dans son propre intérêt, comme dans celui du C.I.O. de renoncer à la célébration de ces Jeux. M. Kano ne voit aucune raison pour laquelle le Japon ne devrait pas organiser les Jeux, ni pourquoi les Nations devraient refuser d'y participer.

Au cours de la discussion, l'on s'efforce de faire comprendre au Professeur Kano l'importance de la situation. Le Président demande ensuite à M. Nagai, Secrétaire Général de la XII^e Olympiade au Japon, de présenter son rapport. Le Secrétaire Général informe qu'il a à sa disposition la somme de 11 millions de yens, données pour l'organisation de ces Jeux par le Gouvernement et la ville de Tokyo, et qu'il aura plus tard cinq autres millions dans son budget, qui seront constitué par les recettes provenant des prix d'entrée. Selon les dernières nouvelles reçues du Japon, la ville de Tokyo disposerait de 10 millions de yens pour l'amélioration des routes menant aux différents stades. On a également préparé des plans pour le perfectionnement des postes, télégraphes et communications en général.

Le Secrétaire Général distribue aux Membres des circulaires les renseignant sur le Programme et les Stades. D'après d'autres nouvelles provenant de Tokyo, on a choisi, comme emplacement pour le village olympique, le Golf Club de Komazawa.

Dans son rapport, M. Klingeberg, Conseiller technique, donne de plus amples détails sur les Stades, ainsi que sur les programmes qui seront décidés par le Comité Exécutif.

M. Piétri suggère qu'il serait désirable que les finales de lutte, de boxe, d'escrime, etc, aient lieu dans le grand stade. Cette proposition sera discutée entre M. Piétri et le Conseiller technique.

Le Comte de Rosen demande si oui ou non, le champ de courses de Fuchu sera choisi comme centre des concours équestres. Suivant la proposition de M. Klingeberg, M. Nagai répond affirmativement. Le Comité Organisateur japonais examinera en outre la possibilité d'avoir le champ de tir à proximité de la ville, et non pas à Murayama, localité qui fut proposée, mais qui est trop éloignée.

Un télégramme est envoyé au Japon, signé par le Dr. Kano et le Président, pour obtenir une garantie nouvelle au sujet de la fermeture de l'Exposition Internationale, un mois avant l'ouverture des Jeux de la XII^e Olympiade.

Période des Jeux de 1940

M. Klingeberg, Conseiller technique du C.I.O., fait son rapport sur les conditions climatériques et propose de renvoyer les Jeux à la fin de Septembre/début d'Octobre.

Par contre, M. Brundage demande, avec des raisons détaillées à l'appui, le maintien de la période déjà fixé, soit fin d'Août/début de Septembre.

Cela entraîne une longue discussion.

Il y a lieu de choisir entre deux périodes: du 24 août au 8 septembre, ou bien, du 21 septembre au 6 octobre.

Par 17 voix contre 8, la seconde période est adoptée, et ainsi les Jeux auront lieu du 21 septembre au 6 octobre.

Congrès

Le Président engage le Secrétaire Général à ne pas organiser des Congrès divers à l'époque des Jeux Olympiques Ceci ne se rapporte pas aux Congrès des Fédérations Sportives Internationales.

Bureaux du Comité Organisateur

Le Président insiste sur le fait que le Secrétaire Général a besoin d'excellents traducteurs pour les circulaires à distribuer, afin d'éviter des erreurs et pour pouvoir répondre immédiatement aux lettres des différentes organisations internationales. Il insiste surtout pour que le Comité demande la collaboration de MM. Sawada et Matsumoto.

Logements

Le Président demande aussi que le Comité Organisateur prenne des à présent des dispositions avec les hôtels, à Tokyo et Yokohama, pour s'assurer du logement des officiels des Jeux.

Le Président dit alors que les arrangements qu'il a pris personnellement à Tokyo en 1936 et ceux conclus par le C.I.O. à Berlin en 1936 et à Varsovie en 1937, sont les seules bases pour la préparation des Jeux de la XIIe Olympiade.

Concours d'Art

Le C.I.O. n'accepte pas les Règles proposées par le Comité Organisateur japonais pour le Concours d'Art, celles-ci constituant un changement apporté aux décisions prises à Varsovie, ni l'adjonction de deux nouveaux concours: la photographie et les arts industriels.

Subvention pour les équipes participantes

Sur la proposition de M. Edström, le Président demande de quelle manière sera distribué la subvention d'un million et demi de yens pour le déplacement des athlètes. Le Président charge le Secrétaire Général, Dr. Nagai, et le Conseiller technique, M. Klingeberg, de s'occuper de cette question, qu'ils auront à soumettre à la Session de l'année prochaine.

Course aux Flambeaux

Le Comte de Rosen demande comment sera effectuée cette course et donne connaissance de la proposition de M. Sven Hedin. Une discussion a lieu, à laquelle prend part: M. Bolanachi, qui fait une autre proposition. Aucune décision n'est prise.

Séance du Mercredi 16 Mars, matin

Mr. Kano annonce que la réponse du Maire de Tokyo ne pourra probablement pas arriver pour Jeudi. Dans ce cas, le Président exprime son intention de consulter les Membres pour voir quelles dispositions il y aurait lieu de prendre à ce sujet. Le Comité est d'avis qu'il ne sera pas tenu compte du fait que la réponse subirait un retard.

Course aux Flambeaux

Le Président demande à ceux des Membres qui s'intéressent à cette course, de s'entendre directement avec le Secrétaire Général du Comité Organisateur japonais, Dr. Nagai. MM. Coudert et Brundage font quelques propositions à ce sujet.

Jeux d'Hiver de 1940

Le Secrétaire Général pour les Jeux Olympiques de Tokyo fait un rapport détaillé sur cette question. Tous les préparatifs sont faits pour que les Jeux d'Hiver puissent s'effectuer à Sapporo. Il annonce que le Conseiller Technique donnera des renseignements sur les stades.

Le budget des Jeux d'Hiver est garanti par les Officiels du Gouvernement de Hokkaido et s'élève à environ 1.250.000 yens. Le Dr. Nagai avoue que le Comité Organisateur des Jeux de Sapporo n'est pas en liaison étroite avec les Comités Olympiques Nationaux et les Fédérations Internationales Sportives.

A la suite du rapport du Secrétaire Général, le Président déclare qu'on éprouve certainement un vif enthousiasme à Sapporo pour les Jeux d'Hiver, mais qu'il est absolument nécessaire d'avoir des relations plus étroites avec les Organisations Olympiques Internationales. Cette déclaration est soutenue par S.E. Taher Pacha et le Comte de Rosen.

Le Conseiller technique fait alors son rapport sur la situation générale à Sapporo, sur les stades sportifs et les préparatifs actuels pour les Jeux d'Hiver. Il fait savoir qu'aucun Secrétaire Général pour les Jeux d'Hiver n'a été désigné jusqu'à présent. Le Président constate que les deux rapports concordent, du fait qu'ils font ressortir le bon côté des préparatifs, d'une part, et les difficultés qu'on rencontre à les parachever, d'autre part.

Le Président demande alors aux Délégués japonais s'ils acceptent d'exécuter les Jeux Olympiques d'Hiver à Sapporo, conformément à la décision prise par le C.I.O., c'est-à-dire en supprimant toutes les épreuves de ski, sous quelle forme que ce soit. Mr. Kano répond affirmativement.

Programme Olympique

Le Président soumet au Comité diverses propositions. Il est décidé de faire savoir à la Fédération de Cyclisme de Yougoslavie qu'il n'a jamais été dans l'intention du C.I.O. de supprimer ce sport du Programme Olympique. A la demande des Fédérations de Tir américaine et égyptienne, l'on s'adressera à la Fédération Internationale de Tir pour savoir s'il serait possible d'augmenter le Programme Olympique sans enfreindre les Règlements de Qualification olympique.

Le Président donne lecture d'une lettre de la Nippon Yacht Racing Association.

Après discussion, il est décidé de s'adresser à l'International Yacht Racing Union (I.Y.R.U.) pour savoir

si cette Fédération est disposée à prendre, sous sa propre responsabilité, la direction du yachting aux Jeux Olympiques de 1949.

Si cette Fédération n'est pas en mesure de se conformer aux Règles Générales pour l'exécution des sports olympiques, le yachting devra être supprimé du Programme Olympique de 1940.

M. Brundage soumet une proposition de la Ligue Internationale de Base-ball, en vue d'admettre ce sport au Programme Olympique. Le Comité reconnaît les qualités et le développement du dit sport, mais il ne lui est pas possible de l'inclure dans le Programme.

Les propositions de l'International Model Yacht Racing Union et de la Fédération d'Échecs ne sont pas acceptées.

La proposition du Dr. Schmidt, que des médailles d'or soient nécessairement distribuées à tous les Concours d'Art, n'est pas acceptée.

Le Conseiller Technique fait, au C.I.O. son rapport sur les propositions japonaises, tendant à faire introduire la photographie et les arts industriels dans le Programme des Concours d'Art. Ces propositions ne sont pas acceptées.

Stance du Mercredi 16 Mars, après-midi

Médaille Olympique pour Film Sportif

Le Président donne lecture d'une lettre de la Chambre Internationale du Film et le C.I.O. charge la Commission Exécutive de se mettre en rapport avec cet organisme pour l'élaboration d'un projet de règlement, concernant l'attribution d'une médaille pour le meilleur film technique de propagande sportive.

Le Président lit également une lettre de la „Women's Division National Amateur Athletic Federation“. Sa proposition de supprimer les concours d'athlétisme féminin et pour limiter la participation féminine dans tous les autres sports du Programme Olympique, ne peut être prise en considération, car elle relève des Fédérations Internationales.

Vol à voile

L'admission du vol à voile dans le programme facultatif des Jeux Olympiques a été votée favorablement, par 16 voix contre 3, avec une abstention.

Seules néanmoins une épreuve en hauteur et une épreuve de vitesse dans un circuit fermé seront admises au Programme.

Budget

Le Président annonce que, par suite de la maladie du Secrétaire M. Berdez, il est impossible de présenter au C.I.O. le budget exact. Il souligne, cependant, que la situation financière est devenue plus difficile, par suite de la dévaluation de la monnaie suisse, dévaluation ayant pour effet la diminution des rentrés et l'augmentation des frais. En dehors de cela, il y a des Membres qui négligent le paiement de leur cotisation. Le montant en retard est d'environ 6000 francs suisses. Le Président a été chargé d'écrire aux dits Membres, leur demandant de verser leur cotisation tout en leur rappelant que, selon les termes des Règlements Olympiques, ceux qui demeureraient sourds à cet appel seraient considérés comme étant démissionnaires, au même titre que ceux qui n'ont pas été en contact avec le C.I.O. pendant deux ans. Le montant des cotisations impayées devrait néanmoins être payé.

Fonds „Pierre de Coubertin“

Le Président demande l'agrément du Comité pour le transfert du reliquat du Fonds ainsi que des intérêts aux exécuteurs testamentaires. La proposition est acceptée.

Comité pour l'érection d'un Monument à Pierre de Coubertin

Le Dr. Messerli Lausanne, fait savoir au C.I.O. qu'il a formé un Comité pour l'érection d'un monument à Pierre de Coubertin. Ce Comité a demandé au C.I.O. de bien vouloir accepter de le patronner. Le Président propose d'adresser une lettre au Dr. Messerli pour l'informer que le C.I.O. accorde son patronage au dit Comité, tout en marquant son étonnement de ne pas voir figurer, parmi les Présidents d'Honneur, le nom du Col. Guisan, Délégué du C.I.O. en Suisse.

Institut International Olympique

Le Président lit une lettre du Dr. Lewald, par laquelle il informe le C.I.O. que le Gouvernement allemand a fondé un Institut International Olympique. Ceci est, d'ailleurs confirmé par une lettre du Reichssportführer. Le Président fait également part d'une lettre du Dr. Messerli, Lausanne, exprimant son intention de réunir le Bureau International de Pédagogie Sportive (B.I.P.S.) et l'Institut Olympique de Lausanne. Le C.I.O. prend connaissance des lettres adressées par feu le Baron de Coubertin à l'Institut International

de Berlin et à ceux de Lausanne, et décide de se tenir en dehors des discussions éventuelles entre les Instituts précités.

Sur la proposition de M. Piétri, le Comité accepte que l'Institut International Olympique combine la publication du Bulletin Officiel du C.I.O. et de la Revue Olympique, éditée par le Dr. Diem. Cette Revue est envoyé gratuitement aux Membres du C.I.O., aux Membres du Conseil des Délégués des Fédérations Internationales, aux Fédérations Internationales et aux Comités Olympiques Nationaux. Le titre de l'„Olympische Rundschau“ comportera aussi en langue française et entre parenthèses „inclus le Bulletin Officiel du C.I.O.“ Les détails de collaboration avec l'Institut International Olympique à Berlin seront discuté entre la Commission Exécutive et le Dr. Diem.

Session de 1939

D'après une communication du Gén. Djoukitch et du Prof. Bučar, Délégués du C.I.O. pour la Yougoslavie, ceux-ci expriment le désir de renvoyer à 1941, la Session qu'on projetait de tenir à Belgrade en 1939. Une invitation de Lord Aberdare (Grande Bretagne) est acceptée avec applaudissements. On propose que la Session ait lieu à Londres dans la seconde semaine de Juin 1939 (12-17 juin).

Candidatures pour les Jeux Olympiques

Le Président donne connaissance des candidatures pour les Jeux Olympiques de 1944. Les villes suivantes ont envoyé des invitations: Budapest (depuis 1914), Lausanne, Helsingfors, Athènes, Londres.

Candidatures pour les Jeux d'Hiver de 1944

St-Moritz, Oslo.

Candidature pour les Jeux Olympiques de 1948

Belgrade.

La candidature du Canada pour les Jeux d'Hiver, posée en 1931, n'a pas été renouvelée.

La décision officielle pour les Jeux Olympiques de 1944 sera prise à la prochaine Session.

Coupe Olympique

Le Président fait part au Comité des candidatures pour la Coupe Olympique.

La candidature de l'Union des Fédérations Suédoises des Sports athlétiques ayant été retirée pour la troisième fois par M. Edström, les deux candidatures de la Ceskoslovenska Obetz Sokolska (Fédération Tchécoslovaque des Sokols) et de l'organisation „Kraft durch Freude“ sont soumises au vote: par 13 voix contre 10, la candidature de la „Kraft durch Freude“ est acceptée.

A la fin de la Séance, le Président donne connaissance d'un télégramme de remerciements de S.M. le Roi.

Séance du Jeudi 17 Mars

Matin et après-midi

M. Klingeberg lit les procès-verbaux des deux précédentes séances. M. Piétri propose que le Bulletin Officiel du C.I.O. soit encarté dans la Revue Olympique.

Rapport de la Commission nommée à Varsovie

Le Président donne lecture du rapport de la Commission qui avait été chargée de donner son opinion sur certaines pratiques en usage, afin de permettre au C.I.O. de juger si elles étaient ou non compatibles avec le principe de l'interdiction du manque à gagner. Après avoir pris connaissance avec soin des conclusions du rapport, le C.I.O. a précisé dans ses réponses aux points 2 — 7 — 8 — 9 — et 10 ce qui était permis et ce qui ne l'était pas, ainsi que ce qui devait être considéré comme un remboursement du salaire perdu. Il a donné son opinion par ses réponses aux points 1 — 3 — 4 — 5 et 6 sur des questions d'ordre général. Par 14 voix contre 8, le paragraphe No. 10 est voté selon la proposition du Président, modifiant le paragraphe 2 de l'article du Règlement de la façon suivante:

2. — Celui qui aurait reçu des remboursements pour compensation de salaire perdu.

Le Congé dans les conditions normales de la profession, ou le Congé accordé dans les mêmes conditions à l'occasion des Jeux Olympiques, et sous la réserve qu'ils ne constituent pas de façon détournée un remboursement direct ou indirect du salaire perdu, et le paiement à titre de tolérance tout-à-fait exceptionnelle, après une enquête individuelle, et sous la forme d'un versement direct à l'employeur, d'une indemnité payé pendant son absence, à l'épouse, la mère ou le père d'un athlète, s'il est le seul soutien de sa famille, ne tombent pas sous le coup de l'art. 2.

Le rapport est donc accepté dans la forme suivante:

1. Etude de la question de la nationalisation des sports dans un but politique.

Réponse:

Le C.I.O., constatant, avec une grande satisfaction que l'effort qu'il poursuit est universellement approuvé, ne peut que se réjouir de l'émulation que le mouvement olympique a suscitée entre les différentes nations, et il loue les Gouvernements qui, en vue du perfectionnement sportif populaire, ont adopté de larges programmes d'éducation physique collective.

Il considère néanmoins comme dangereux pour l'idéal olympique qu'à côté du développement légitime des sports en conformité des principes de l'amateurisme, puissent se propager certaines tendances qui viseraient surtout une exaltation nationale des succès remportés plutôt que la réalisation de l'objectif commun et concordant, qui est la loi essentielle de l'Olympisme."

2. Etude de la pratique en usage de préparer les athlètes en vue des Jeux Olympiques dans des camps d'entraînement. En cas où cette pratique est admissible, combien de temps peut-elle être tolérée sans qu'il y ait infraction aux règlements olympiques?

Réponse:

„La pratique d'interrompre l'occupation d'un athlète (soit des études, soit un emploi) pour le soumettre à un entraînement spécial dans un camp d'athlétisme pendant un terme dépassant deux semaines ne s'accorde pas avec l'idée des Jeux Olympiques."

3. Les gagnants olympiques qui ont reçu des cadeaux de la part de leur gouvernement peuvent-ils être encore admis aux Jeux Olympiques.

Réponse :

Les participants qui ont reçu des cadeaux monnayables ou des avantages d'ordre matériel, ne seront pas admis aux Jeux Olympiques,

4. L'interdiction d'être amateur dans un sport si l'on est professionnel dans un autre est-elle universellement respectée?

Réponse:

Un professionnel dans un sport est généralement considéré comme professionnel dans tous les autres sports. Dans l'opinion du C.I.O. il est désirable que cette règle soit observée généralement."

5. Situation des sportifs écrivains professionnels.

Réponse :

„Dans quelques pays, des athlètes ont trouvé, uniquement grâce à leurs performances sportives, des situations dans les branches du reportage, du théâtre, du cinéma ou de la radio-diffusion. Cette exploitation de la réputation sportive ne s'accorde ni avec les principes ni avec l'esprit des Jeux Olympiques."

6. Doping des athlètes.

Réponse:

„L'usage des drogues ou des stimulants artificiels de toutes sortes est des plus condamnables, et toute personne qui reçoit ou offre du doping, sous quelle forme que ce soit, ne devrait pas être admise aux meetings d'amateurs ou aux Jeux Olympiques."

7. Le paiement d'une somme forfaitaire à un particulier ou à une équipe, en vue d'obtenir leur participation, ne constitue-t-il pas une dérogation plus grave que tout autre au principe de l'interdiction du manque à gagner?

Réponse:

„Un amateur a le droit de recevoir le remboursement intégral de ses frais de voyage, logement, nourriture, lorsqu'il prend part à une compétition. Mais les dépenses ne doivent pas dépasser une Livre Sterling, par jour, non compris les frais de son transport en autocar, avion, bateau (première classe), train, (seconde classe). Tout autre gratification est interdite.

8. Quelle somme peut être allouée à un athlète comme argent de poche?

Réponse:

„Un athlète peut recevoir le remboursement des sommes normalement payées par lui, telles que: blanchissage, autobus, tramways, etc, etc, à condition qu'elles ne dépassent pas trois shillings par jour au maximum."

9. Les Fédérations Nationales, les Comités Olympiques Nationaux, ou les Clubs, sont-ils autorisés à faire des arrangements financiers avec un employeur, afin de donner à un participant la certitude d'être réintégré dans son emploi après une absence motivée par sa participation à un Concours International?

Réponse:

„La participation aux Jeux Olympiques doit être considérée comme un très grand honneur.

Cette manière de voir est observée par la plupart des employeurs qui sont fiers de compter un athlète olympique parmi leurs employés. Il n'y a donc aucune nécessité de faire pour eux des arrangements financiers. Des allocations supplémentaires payées en plus du salaire habituel sont une violation des Règles Olympiques de Qualification.⁴

10. Une indemnité peut-elle être payée, pendant son absence, à l'épouse, la mère, ou le père d'un athlète, s'il est le seul soutien de sa famille?

Réponse:

„Le Paiement d'une pareille indemnité à titre de tolérance tout-à-fait exceptionnelle, après une enquête individuelle et sous la forme d'un versement direct à l'employeur, n'est pas considéré comme un remboursement de salaire perdu.“

Séance du Vendredi 18 Mars 1938, matin

Commission nommée pour étudier la proposition de MM. Rouppert et Matuszewski

M. Coudert donne lecture du Rapport préparé au cours des derniers jours. Après discussion des propositions, le C.I.O. décide ce qui suit:

Il prie la Commission Exécutive de rechercher, avec les Délégués des Fédérations Internationales Sportives, les moyens d'éviter le retour d'incidents de nature à jeter le discrédit sur les Jeux Olympiques et le sport en général, par des décisions paraissant contraires au bon sens et à la justice.

Education sportive

M. Krogius présente son rapport et dit qu'il est nécessaire qu'une propagande plus active soit faite pour l'éducation sportive et que les journaux s'intéressent plus sérieusement à cette question. Au cours d'une discussion, Lord Aberdare propose que le C.I.O. lui-même donne des nouvelles à la Presse. Le Président répond que cela sera l'un des devoirs de la „Revue Olympique“ et demande au Dr. Diem de donner une attention toute spéciale à ces questions. Il demande aussi aux Membres du C.I.O. de collaborer avec l'Institut et d'aider à la rédaction de la „Revue Olympique“, en lui faisant parvenir des articles.

M. Brundage demande que les décisions les plus importantes du C.I.O. soient réunies en une brochure spéciale et le Président répond que cela est déjà projeté par l'Institut du Dr. Diem.

L'Ordre du jour étant épuisé, le C.I.O. a étudié les mesures à prendre au cas où Tokio et Sapporo renonceraient à organiser les Jeux de la XIIe Olympiade, afin d'assurer leur célébration.

Après un échange de vues sur diverses propositions qui lui furent soumises, le C.I.O., à l'unanimité, a donné plein pouvoir à la Commission exécutive de transférer les Jeux d'Hiver aussi bien que les Jeux d'été, dans l'une ou l'autre des localités qui se déclareraient d'accord à en assumer l'organisation.

M. Jiri Guth-Jarkowsky, en sa qualité de doyen des Membres du C.I.O. remercie le Président d'avoir aussi bien dirigé les travaux de cette Session, où des questions très délicates ont été traitées. Mr. Edström se joint à lui.

Le Président remercie, et réitère à S. E. Taher Pacha l'expression de la gratitude du C.I.O. A 11 h. 20, il déclare la Session close.

Signé de Baillet-Latour.

3.— Message du Président du C.I.O. au Peuple Japonais

A l'issue de la Session, le Président, désirant faire connaître les raisons pour lesquelles le C.I.O. a pris la seule décision compatible avec la Charte Olympique, et attirer l'attention du Japon sur ce qu'il considère être le devoir du Japon, en présence de la situation de fait, a prononcé à la Radio l'allocation suivante: „Le Comité International Olympique, respectueux de sa Charte, n'a pas cru devoir prendre en considération la proposition d'étudier s'il y avait lieu ou non de changer la décision prise à Berlin en 1936, parce qu'il est fermement convaincu que Tokyo et Sapporo, forts de l'appui unanime de la Nation et du Gouvernement, désirent célébrer en 1940 les Jeux de la XIIe Olympiade, qui, conformément aux Règles Olympiques, ne peuvent pas leur être enlevés.

Ces deux villes sont persuadées que, en dépit des difficultés actuelles, elles sont en mesure de poursuivre leur préparation. Néanmoins, comme nul ne peut prévoir l'avenir, ce serait mal agir de ma part, de ne pas prévenir ceux qui en portent la responsabilité des dangers qu'ils courent, si les Jeux devaient avoir lieu avant la fin des hostilités.

Dans de telles conditions, ils sont voués à l'insuccès, ce qui porterait un coup au prestige du pays organisateur. Si d'autre part, ce pays renonçait trop tard pour donner au C.I.O. la possibilité de les transférer ailleurs, le Comité Organisateur porterait toute la responsabilité d'avoir empêché la participation aux Jeux de 1940 des milliers de jeunes gens, qui s'y préparent depuis Berlin, et dont pour certains d'entre eux c'est la seule chance qu'ils auront dans leur vie.